



SAINT-CYR-L'ÉCOLE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

6. ANNEXES

6.2 NOTICE SANITAIRE

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du :

04 octobre 2017

Le Maire :

Sommaire

1	ADDUCTION D'EAU POTABLE.....	4
1.1	SITUATION ACTUELLE (DONNEES ISSUES DU RAPPORT D'EXPLOITATION DE 2013 DU DELEGATAIRE - SAUR) 5	
1.1.1	<i>Captage</i>	14
1.1.2	<i>Service public de l'eau potable</i>	14
1.1.3	<i>Réseau Communal</i>	15
1.1.4	<i>Défense Incendie</i>	15
1.1.5	<i>Consommations</i>	15
1.1.6	<i>Qualité des eaux distribuées</i>	15
1.2	SITUATION PROJETEE.....	16
2	ASSAINISSEMENT.....	17
2.1	SITUATION ACTUELLE	17
2.1.1	<i>Le Réseau Public</i>	17
2.1.2	<i>Le zonage d'assainissement</i>	18
2.1.3	<i>La Station d'Epuration d'Attichy</i>	18
2.1.4	<i>Débits et Charges</i>	19
2.2	SITUATION PROJETEE.....	19
3	ORDURES MENAGERES.....	20
3.1	SITUATION ACTUELLE	20
3.1.1	<i>Collecte</i>	20
3.2	SITUATION PROJETEE.....	22
	ANNEXE : BORNES INCENDIES.....	23

1 ADDUCTION D'EAU POTABLE

Préambule

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général » ainsi libellé, l'article 1^{er} de l'ancienne Loi n°92-3 du 3 janvier 1992, dite Loi sur l'eau, établit une série de dispositions qui ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Cette gestion vise à assurer :

- la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides ;
- la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que des eaux de la mer ;
- le développement et la protection de la ressource en eau ;
- la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource.

De manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

- de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ;
- de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;
- de toutes les activités économiques et de loisirs exercées (art.2).

L'article 3 fixe la création d'un ou de plusieurs Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) qui fixent pour chaque bassin ou groupement de bassin les orientations fondamentales de la gestion de la ressource en eau.

- **Le S.D.A.G.E.**

Dans la vaste entreprise de renouveau du droit de l'eau engagée par la Loi sur l'eau de 1992, le S.D.A.G.E. constitue l'un des outils majeurs pour la mise en œuvre de la gestion de la ressource en eau.

Le S.D.A.G.E. prend en compte les principaux programmes arrêtés par les collectivités publiques et définit de manière générale et harmonisée les objectifs de quantité et de qualité des eaux ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre. Il délimite le périmètre des sous-bassins correspondants à une unité hydrographique. Son élaboration, à l'initiative du préfet coordonnateur de bassin, est effectuée par le Comité de bassin en y associant des représentants de l'Etat et des conseils régionaux et généraux concernés, ce qui lui confère une légitimité et une autorité publique incontestable.

Instrument de cohésion au niveau du bassin, le S.D.A.G.E. trouve une place importante dans la planification de l'urbanisme.

1. SITUATION ACTUELLE (DONNEES ISSUES DU RAPPORT D'EXPLOITATION DE 2014 DU DELEGATAIRE - SMGSEVESC)

Le Syndicat Mixte pour la Gestion du Services des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) a en charge la production et la distribution de l'eau potable pour plus de 400 000 habitants. Dont ceux de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole (18 254 Habitants). Les objectifs du Syndicat sont :

- Assurer l'approvisionnement en eau aussi bien en qualité qu'en quantité,
- Garantir la sécurité et la permanence de la distribution.

En 2014 elle regroupe 24 communes, dont 3 communautés d'agglomération situées sur les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Pour les Hauts-de-Seine :

Communes : Marnes-La-Coquette et Ville d'Avray.

CA Cœur de Seine : Garches, Saint Cloud et Vaucresson.

Pour les Yvelines :

CA Saint-Quentin en Yvelines : Guyancourt, Montigny Le Bretonneux, Voisins Le Bretonneux, Trappes.

CA Versailles Grand Parc : Bailly, Bois-d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay Le Fleury, Jouy en Josas (pour la partie concernant le SMGSEVESC), La Celle Saint Cloud, le Chesnay, Noisy Le Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint Cyr l'Ecole, Toussus Le Noble et Versailles.

Commune : Louveciennes.

Le système d'alimentation en eau potable sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat est aujourd'hui délégué :

- à la SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien) pour 24 communes,
- à la Lyonnaise des Eaux (LdE) pour 1 commune (Chateaufort),
- à la SAUR pour 1 commune (Bougival).

1) Forages du champ captant (Croissy-sur-Seine)



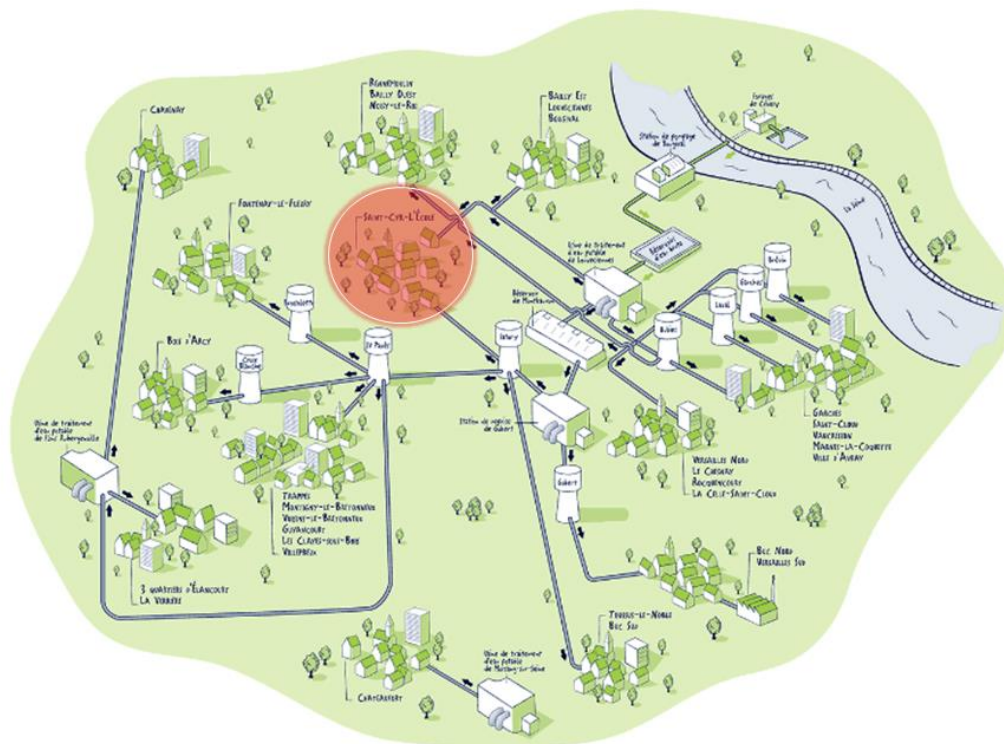
3) Bassins d'eau brute (Louveciennes)



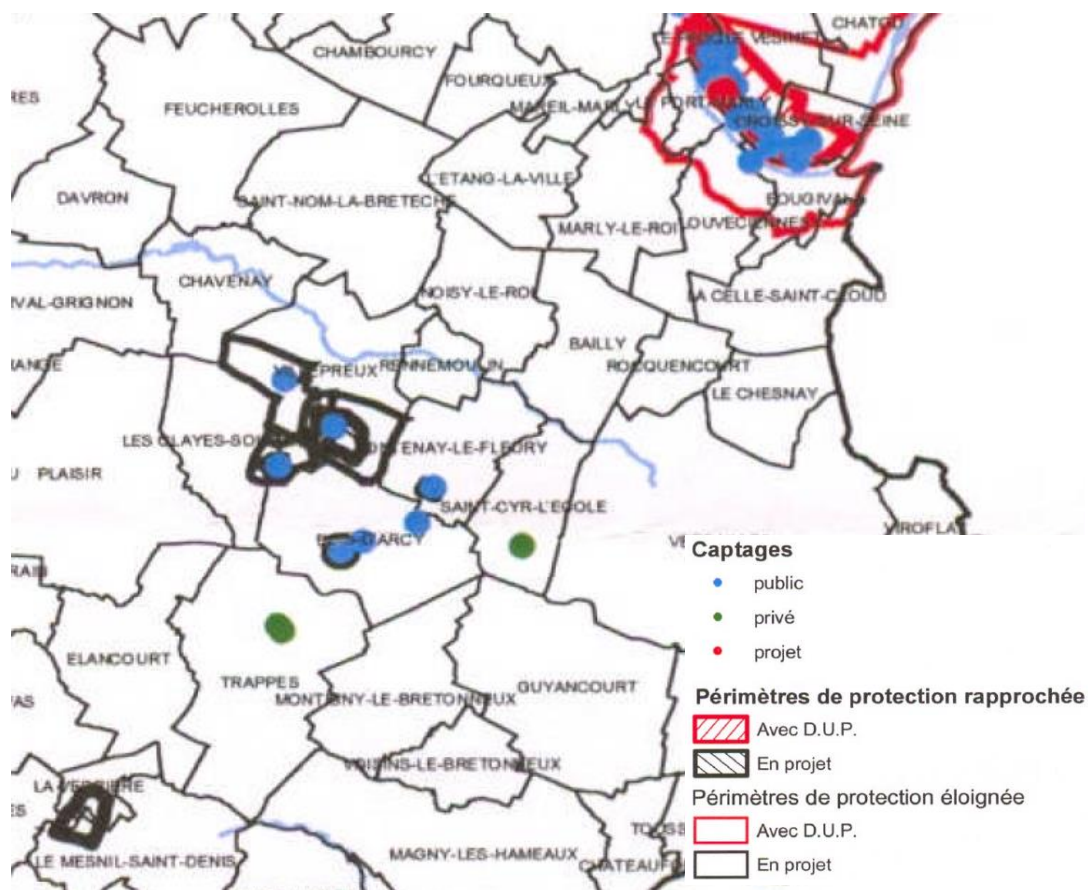
2. L'ORIGINE ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Dans, le SMGSEVESC, la ressource en eau pour la majeure partie, provient, d'une nappe d'eau souterraine située à Croissy-sur-Seine, cette nappe insuffisamment alimentée de façon naturelle, bénéficie d'une réalimentation artificielle, à partir d'eau de la seine.

Origine et distribution de la ressource



La commune de Saint-Cyr-l'École possède un seul captage (privé) et aucun périmètre de protection (avec D.U.P ou en projet) rapprochée ou éloignée.



Source : Dossier Départementale des Risques Majeurs 2007-Département des Yvelines

L'origine de l'eau potable distribuée sur la commune est le délégataire SEVESC en 2014 qui est devenu le SEOP depuis le 01/01/2015.

L'origine de l'eau potable distribuée sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole est le délégataire SEVESC en 2014 qui est devenu le SEOP depuis le 01/01/2015.

La population de la commune est alimentée par une eau souterraine provenant de l'usine d'eau potable de Louveciennes. Unité de distribution est celle de Versailles.

3. QUALITE DE L'EAU ET TRAITEMENT

Cette eau de Seine, préalablement traitée par voie physico-chimique puis par voie biologique, est réinfiltrée très lentement dans d'anciennes sablières spécialement aménagées. Cette réalimentation permet de faire face à l'augmentation des débits pompés et d'améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble de la nappe.

L'eau est ensuite acheminée par la station et ensuite traitée à l'usine de potabilisation de Versailles Saint-Cloud, située à Louveciennes, l'eau est désormais potable est envoyée vers les réservoirs du syndicat afin d'assurer l'alimentation en eau potable de l'ensemble du territoire.

Onze forages de 30 à 60 mètres de profondeur permettent de prélever les quantités d'eau nécessaires. L'eau est ensuite acheminée à l'usine de production de Versailles Saint-Cloud, située à Louveciennes.



A l'usine SEVESC de Louveciennes, l'eau subit un traitement associant notamment l'ozonation et la filtration sur charbon actif en grain afin d'éliminer les micro-organismes et les micropolluants organiques.

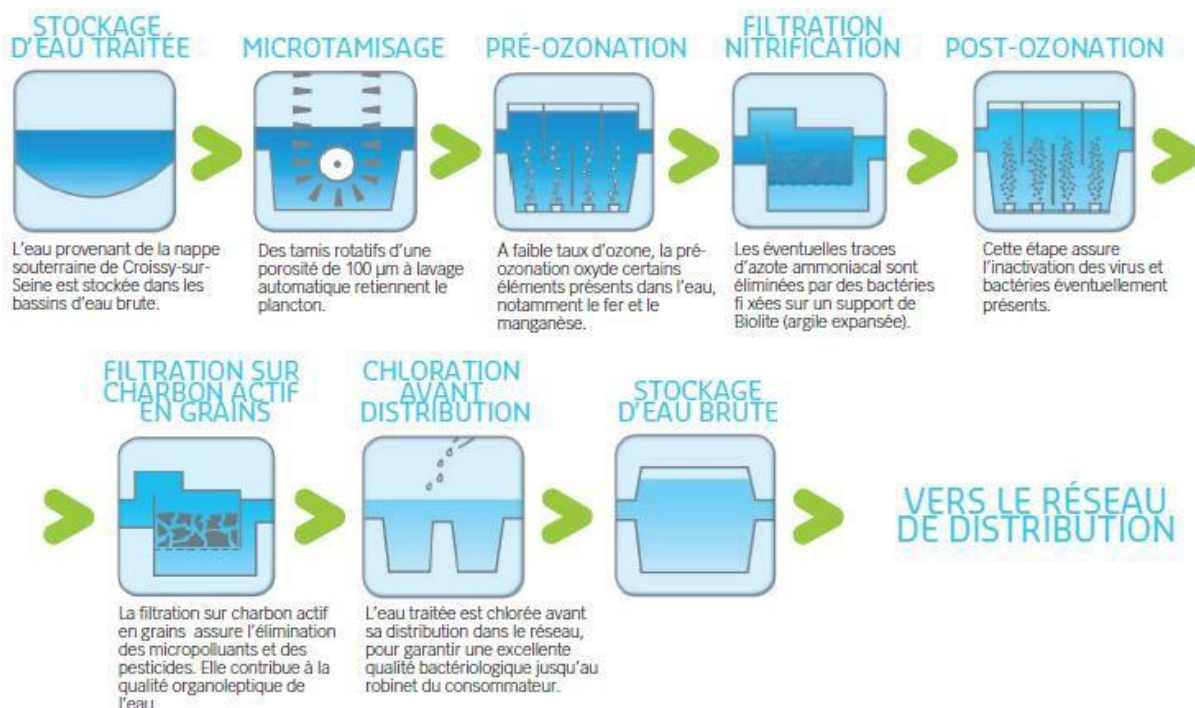


Figure 5 : Traitement de l'eau potable à l'usine SEVESC de Louveciennes (source SEVESC)

Sur tous les services qui lui sont confiés, Veolia complète le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite et distribuée.

Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Les analyses effectuées sur ces prélèvements concernent l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques.

Le tableau suivant présente la synthèse des analyses réalisées sur la ressource, les eaux traitées et distribuées.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	247	268	7
Physico-chimique	1167	701	451

Figure 6 : Résultats des analyses de qualité effectuées en 2014 au niveau de la ressource en eau potable (source Véolia eau).

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	2	2	6	6
Physico-chimique	138	138	218	218

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	84	84	108	108
Physico-chimique	370	370	64	64
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	161	161	154	154
Physico-chimique	403	402	361	361

Figure 6 : Résultats des analyses de qualité effectuées en 2014 au niveau de la ressource en eau potable (source Véolia eau).

Au niveau de l'eau produite et distribuée, les analyses n'ont relevé aucune non conformité par rapport aux références de qualité de l'année (équilibre calco-carbonique et turbidité) :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Ecart par rapport aux références :							

Détail des non-conformités par rapports aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2	3	1	0	3	1	2 Qualitatif

Figure 7 : Résultats des analyses de qualité effectuées en 2014 au niveau de l'eau produite et distribuée (source Véolia eau).

Au regard des résultats du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine en 2013 est conforme aux limites et références de qualité des eaux.

- Qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée en 2013 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

2 ASSAINISSEMENT

Le réseau communal est séparatif et géré par le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV).

Les eaux usées aboutissent toutes au Carré de Réunion situé à la limite nord de la commune près de la D7. Les eaux y sont traitées avant d'être rejetées dans le Ru de Gally.

Le SMAROV a entrepris des travaux d'amélioration du système d'assainissement afin de mettre aux normes Européennes la station d'épuration du Carré de Réunion. Les travaux ont débuté à l'été 2011 pour s'achever en 2016 (estimation).

Le projet consiste à :

- Réaliser un bassin d'orage pour récupérer 80% de la pollution émise en temps de pluie ;
- Réaliser un bassin de traitement biologique couplé à une filtration membranaire ;
- Réhabiliter le traitement des boues par digestion et créer une cogénération ;
- Construire un bâtiment pour le traitement des boues sur la rive gauche du Ru de Gally ;
- Traiter sur place les produits de curage ;
- Aménager l'arrivée des eaux usées ainsi qu'un canal de sécurité sur le Ru de Gally.

La future usine assurera un traitement complet des eaux usées avec un débit de pointe de 6000 m³/h. Sa capacité de traitement sera portée à 215 000 eq/hab en temps sec et 340 000 eq/hab en temps de pluie. Elle sera intégrée dans le paysage et ne générera pas d'odeurs.

Le rapport annuel du délégataire indique une liste de travaux à prévoir à court ou moyen terme sur les tronçons de réseaux les plus critiques :

- Réseau unitaire : Rue du Docteur Vaillant, avenue de la Division Leclerc et Rue Victor Hugo.
- Réseau eaux usées : Rue Jean Forest, Rue de l'industrie, rue Jean François et rue du colonel Fabien.

Réseau eaux pluviales : rue de l'industrie, rue Danielle Casanova, rue Jean Macé et Stade Leduc.

3 ORDURES MÉNAGÈRES

Gestion des déchets

- Collecte en tri sélectif géré par l'agglomération Versailles Grand Paris

La communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a pris en charge, dans le cadre de ses compétences, la collecte des déchets et la gestion du tri sélectif. Sur son territoire, on comptabilise 1,2 kg de déchets par jour et par habitant, ce qui représente plus d'une tonne et demie par an pour une famille de quatre personnes.

Sur saint Cyr, la collecte se fait selon deux secteurs (Nord de la rue Gabriel Péri et Sud de la rue Gabriel Péri).

Sur la commune, la collecte est sélective : les ordures ménagères, les recyclables et les déchets végétaux qui sont collectés de manière séparée.

La collecte s'effectue comme suit :

- Déchets recyclables : le mercredi
- Verre : 1^{er} et 3^{ème} mercredis
- Ordures ménagères : mardi et vendredi pour le secteur nord et lundi et jeudi pour le secteur sud.
- Déchets végétaux : lundi et 3^{ème} lundi du 1^{er} décembre au 14 mars pour le secteur nord et le mardi et le 3^{ème} mardi du 1^{er} décembre au 14 mars
- Encombrants : 2^{ème} jeudi de chaque mois sur le secteur nord et 2^{ème} vendredi au sud
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets toxiques doivent être rapportés en déchèterie ou aux permanences. Au moins une permanence est réalisée à l'échelle de la CAVGP le samedi.
- Les déchets de soins sont à déposer en pharmacie.

Il existe également des points d'apports volontaires (PAV) pour différents types de déchets et répartis sur 6 secteurs :

- Ordures ménagères : 7 points
- Déchets recyclables : 7 points
- Verre : 7 points
- Déchets de soin : 0 point

La déchèterie intercommunale de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se trouve à Bois d'Arcy (rue Abel Gance, ZAC Croix Bonnet). Celle-ci accepte, dans la limite de 2 m³ par semaine, les catégories de déchets suivantes : cartons, déchets verts, gravas, bois textiles, huiles, tout venant, déchets dangereux des ménages, déchets d'équipements électriques et électroniques, verre et déchets recyclables.

- La commune adhérente du Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères et de Production d'Énergie

Le SIDOMPE, Syndicat intercommunal de destruction des ordures ménagères et de production d'énergie, regroupe 106 collectivités pour une population totale de 449 542 habitants. Il permet la valorisation énergétique des ordures ménagères (au Centre de Valorisation des Déchets Ménagers –CVD- de Thiverval Grignon) et le tri et le traitement des déchets recyclables.

Les déchets à rapporter

Rapportez en illimité



Pour l'apport de ces déchets la carte de déchèterie doit être présentée, mais n'est pas poinçonnée.

Limités à 24 m³ par an



La carte de déchèterie doit être présentée, la carte est poinçonnée (pour 1 passage ou 1m³) (accès en véhicule de tourisme uniquement).

Les autres types de déchets sont valorisés de différentes manières, par divers prestataires (Tableau ci-après)

Types de déchets	Prestation de collecte	Filière de traitement	Valorisation	Prestataire du traitement	Lieu de traitement
Ordures ménagères	Société Sepur	Incinération	Valorisation énergétique, traitement des fumées	SIDOMPE	Thiverval-Grignon (78)
Déchets recyclables	Société Sepur	Centre de tri	Valorisation matière	SIDOMPE	Thiverval-Grignon (78)
Verre	Société Sepur	Recyclage du verre	Valorisation matière	Saint Gobain	Crouy (02)
Déchets végétaux	Société Sepur	Centre de compostage	Compost	Société SEPUR	Thiverval-Grignon (78)
Encombrants	Société Sepur (tri en Centre amont du bois et de démontage la ferraille) technique de classe II		Valorisation matière pour le bois et la ferraille	Société SITA	Breuil-en-Vexin
Déchets dangereux des ménages (DDM)	Société TRIADIS	Traitement et incinération	Valorisation énergétique, valorisation matière, traitement des fumées	TRIADIS	Rouen (76)
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE)	Eco-organisme Ecologic	Centre de démantèlement	Valorisation matière	Société Véolia	Gonesse (95)
Déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)	Société Sodicom	Incinération	Valorisation énergétique, traitement des fumées	Société SITA	Créteil (94)

source : Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc

Captage

La commune de Saint-Cyr-l'École ne dispose pas de captage sur son territoire communal. La ressource en eau est constituée de 11 forages dans le champ captant de Croissy-sur-Seine, 3 forages à Bois d'Arcy et 1 forage à Fontenay le Fleury. 21 600 000 m³/an sont prélevés dans la nappe. L'usine élévatoire est située à Bougival. Les bassins d'eau brute ont une capacité utile globale de 375 000 m³ à fin 2014. L'usine de traitement de Versailles et Saint-Cloud située à Louveciennes permet de stocker 25 000m³ d'eau traitée.

Les forages du champ captant :

Dans le cadre de la convention d'achat d'eau brute, la Lyonnaise des Eaux entretient les 11 forages du SMGSEVESC.

Les 11 forages sont gérés par un automate. La production moyenne est de 5000m³/h et la consommation moyenne en hiver est de 75000m³/jour.

Etude d'alimentation en eau potable de Saint-Cyr-l'École :

Selon les modélisations réalisées dans le cadre du schéma directeur, l'augmentation des besoins et le renforcement de l'axe Nord-Sud le long de la RD 10 de manière à augmenter le transfert entre les réservoirs des IV Pavés et Satory 204 engendrent des baisses de pression à l'horizon moyen terme (pressions inférieures à 2 bars) et nécessitent de renforcer la desserte de la commune.

Le SMGSEVESC a donc lancé une étude de faisabilité pour faire un diagnostic des pressions sur la commune, des simulations avec les aménagements à venir et les modifications du réseau. Suite aux résultats de la modélisation, le SMGSEVESC a opté pour la pose de stabilisateurs de pression aval pour alimenter via l'étage Ville Nouvelle 217, la pose de 7 clapets, le renforcement de 960 ml de canalisations.

Les travaux sont programmés en 2014 et 2015 (en corrélation avec les travaux de la RD 10) (voir annexe).

Le stockage d'eau :

Situés entre la ressource (champ captant de Croissy), la station élévatoire de Bougival et l'usine de traitement des eaux de Louveciennes, les bassins de stockage d'eau brute de Louveciennes et des deux Portes, constituent une réserve sécuritaire essentielle pour la filière de production d'eau potable du Syndicat.

3.1.1 SERVICE DE GESTION DE L'EAU POTABLE

Pour assurer la gestion de ce service, le SMGSEVESC a conclu 3 contrats de délégation de services publics. Sur la commune, il s'agit de la Société des Eaux de l'Ouest Parisien conclue pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2027.

3.1.2 RESEAU COMMUNAL

Les caractéristiques du réseau sont reportées sur le plan des annexes sanitaires joint.

3.1.3 DEFENSE INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 23 points d'eau, réparties régulièrement sur la partie construite de la commune.

En terme de capacité, la défense incendie nécessite une réserve de 60m³/h pendant 2 heures soit 120m³.

Selon les essais 2014, la dernière vérification du réseau de défense incendie relève plusieurs dysfonctionnements :

- 9 poteaux ont un débit inférieur à 60m³/h
- 1 capot cassé
- 2 défauts de signalisation
- 1 talus qui recouvre le poteau incendie

3.1.4 CONSOMMATIONS

Les consommations et productions annuelles d'eau potable pour la commune:

Année	2013	2014
Volume produit pour l'agglomération (en m3)	422 728	395 842
Volumes exportés (en m3)	0	0
Volume consommé (comptabilisé) sur Saint-Cyr-l'Ecole (en m3)	27 068	26 384
Volume consommé à usage domestique	-	-
Volume consommé à usage non domestique	-	-
Consommation moyenne m³/jr sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole	74.16	72.28

La consommation journalière moyenne est donc d'environ 72.28 m³/jr en 2014 pour la commune (usages domestiques).

Le rendement du réseau de l'agglomération est estimé à 82.9 % en 2014.

3.1.5 QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES

Le décret n°89-3 fixe les limites applicables aux eaux destinées à l'alimentation humaine.

L'eau potable est un produit alimentaire des mieux contrôlé. Outre l'auto-surveillance exercée par l'exploitant, les installations de production et de distribution d'eau sont soumises à un contrôle mis en œuvre dans chaque département par l'agence régionale de santé (ARS). Les échantillons prélevés, selon une fréquence fixée par décret, sont analysés dans des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En ce qui concerne le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les mesures bactériologiques et physico-chimique étaient de 100% en 2014.

3.2 SITUATION PROJETEE

L'objectif du PLU tend à augmenter légèrement la population communale actuelle afin d'atteindre les 980 habitants d'ici 2020.

Sur la base d'une hypothèse de consommation moyenne de l'ordre de 79.60 l/j/habitant et une population de 980 habitants (objectif de la commune), la production nécessaire pour assurer l'alimentation de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole en eau potable est donc de 78.01 m³/j contre 72.28 m³/jr aujourd'hui.

Pour satisfaire à la défense incendie, les poteaux d'incendie doivent être de diamètre 100 mm conformes à la norme NFS 61.213 et répartis à 200 mètres les uns des autres. En terme de capacité, la défense incendie nécessite une réserve de 60m³/h pendant 2 heures soit 120m³. Par conséquent, la réserve totale à assurer uniquement sur la commune se situe à environ 1 999 m³/jour dont 120m³ pendant 2h pour la défense incendie.

Les objectifs du PLU se situent uniquement dans l'urbanisation de zones de densification insérées dans la trame bâtie.

Aucune zone d'extension n'est prévue. En conséquence, aucune d'extension du réseau d'eau potable n'est à prévoir.

Le diagnostic identifie quatre dents-creuses en zone UAb de Saint-Cyr-l'Ecole le haut qui ne sont pas correctement desservies par la défense incendie. Les certificats d'urbanisme sur ces parcelles devront être refusés tant que les aménagements ou travaux n'auront pas été réalisés.

4 ASSAINISSEMENT

4.1 SITUATION ACTUELLE

L'assainissement a pour objectif de protéger la santé des individus et de sauvegarder la qualité du milieu naturel, en particulier celle de l'eau, grâce à une épuration avant rejet.

Les décrets 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 relatifs aux procédures prévues par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement (ancienne Loi sur l'eau de janvier 1992) distingue deux grands modes d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif.

4.1.1 LE RESEAU PUBLIC

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif raccordé, pour traiter ses eaux usées, sur la station d'épuration d'Attichy. C'est la communauté de communes du Canton d'Attichy qui a la compétence assainissement. Elle délègue l'exploitation du réseau à la SAUR.

Le service comprend la collecte, le traitement et le transport des eaux usées et pluviales.

La commune est couverte par un réseau d'assainissement séparatif. Il récupère les eaux de la population et des activités non domestiques. Le réseau ne comprend aucun linéaire de réseau unitaire.

Le service public des eaux usées desservait 262 habitants selon le rapport annuel de 2014.

Le réseau de la commune d'une longueur total de près de 8 kilomètres linéaires (dont 7715 ml de conduites eaux usées et 242 ml de conduites eaux pluviales) auxquels s'ajoutent 4 postes de refoulement (place de la gare, rue de la Fontinette, chemin du bas, impasse du marais du port). Les caractéristiques du réseau sont reportées sur le plan des annexes sanitaires joint.

Les eaux usées collectées sont traitées dans la station d'épuration de la commune située au nord. La zone d'activités est raccordée au réseau. La zone d'activités du Marais d'Aineau étant récente (2008), un réseau « eaux pluviales » a été mis en place. Il représente l'unique réseau de ce type sur la commune.

Le réseau présente les caractéristiques suivantes :

Diamètre	Nature	Extension de l'année	Linéaire total		
			unitaire	Séparatif	Pluvial
Gravitaire					
Circulaire 150	Amiante ciment	0	0	1 474	0
Circulaire 200	Amiante ciment	0	0	3 357	0
Circulaire 200	Pvc	0	0	1269	0
Circulaire 300	Béton	0	0	0	45
Circulaire 300	Béton	0	0	0	45
Circulaire 400					197
Total gravitaire		0	0	6 100	242

Refoulement					
Circulaire 110	Pvc	0	0	898	0
Circulaire 75	Autres	0	0	301	0
Circulaire 90	Pvc	0	0	416	0
Total refoulement		0	0	1 615	0
TOTAL				7 715	242

Les volumes indiqués dans le tableau ci-après représentent les volumes d'eau potable consommés assujettis à la redevance d'assainissement (avant application du coefficient correcteur).

	2013	2014
Saint-Cyr-l'Ecole	21 100	20 994

Le nombre total de branchement en 2014 est de 262 unités alors qu'il était de 258 en 2013.

Le total des volumes facturés aux abonnés est de 21 100 m³.

	2013	2014
Nombre de postes de relèvement	4	4
Linéaire de conduite d'eaux usées (en ml)	7700	7715
Linéaire e conduites eaux pluviales (en ml)	242	242

4.1.2 LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Un zonage d'assainissement a été mis en place sur le territoire. Il définit de manière précise le mode d'assainissement à mettre en place. (Cf plan en annexe).

La majeure partie du territoire est en assainissement collectif ou semi-collectif (73 habitations dans le premier cas et 8 dans le second). Seuls 3 habitations sont en assainissement non collectif :

- une construction en bas de la rue du Marronnier,
- une construction dans la rue de Compiègne,
-

4.1.3 LA STATION D'EPURATION D'ATTICHY

Cette station d'une capacité de 4000 EH a été mise en service en 2011 et répond aux exigences réglementaires pour la protection des masses d'eaux.

C'est la communauté de communes du Canton d'Attichy qui a la compétence assainissement. Elle délègue l'exploitation du réseau à la SAUR.

Elle fonctionne sur le mode boues activées en aération prolongée en file eau et en déshydratation et compostage en file boue.

Le milieu récepteur est l'Aisne.

Le total annuel de matière sèche des boues extraites avant traitement (38.1m^3) correspond quasiment au total des boues évacuées soit 39.1 tMS.

On note qu'aucun industriel n'est raccordé au système de collecte.

Pour l'exercice 2013, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 97.6% soit un nombre total de raccordement de 849 unités sur 870 le nombre total de branchements (Alimentation en eau potable).

4.1.4 DEBITS ET CHARGES

- Les caractéristiques des rejets de la station de Saint-Cyr-l'Ecole :
 - Capacité : 4 000 E.H
 - Débit moyen en 2013 : $600\text{ m}^3/\text{j}$

Paramètres de pollution	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	1.5
DCO	96
MES	2.1
NGL	2.2
NTK	2.3
Pt	0.3

La station d'épuration d'Attichy est considérée conforme pour l'année 2014 sur tous les paramètres (12 bilans ont été réalisés).

La charge hydraulique moyenne en 2014 est d'un peu moins de 65% de la charge hydraulique nominale de la station. La charge de pollution moyenne reçue en 2014 est d'environ à 40% de la charge de pollution nominale.

Les performances de la station sont presque stables sur l'ensemble des paramètres.

A noter la présence d'eaux parasites lors des épisodes pluvieux.

Les boues sont conformes aux normes en vigueur.

A noter la visite de l'installation par la police de l'eau (DRIEE) le 09/07/2014 qui indique la conformité du système d'assainissement.

4.2 SITUATION PROJETEE

Les objectifs du PLU se situent uniquement dans l'urbanisation de densification en cœur de ville. Aucune zone d'extension n'est prévue.

Aucune extension de réseau n'est à prévoir.

5 ORDURES MÉNAGÈRES

5.1 SITUATION ACTUELLE

La Communauté de communes des Lisières de l'Oise organise la collecte des ordures ménagères.

Elle adhère depuis 2013 au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, qui collecte, pèse les déchets et les traite.

Le SMVO est également en charge de la déchetterie d'Attichy.

5.1.1 COLLECTE

Le ramassage est effectué à l'aide de camions avec bennes compactrices basées au centre de tri de Compiègne.

La conteneurisation

Dans toutes les zones où cela est possible, les ménages sont dotés d'un conteneur pour leurs ordures ménagères et d'un conteneur pour les recyclables (emballages + papier). Les verres doivent être apportés aux points de collecte.

Types de collectes

Type de collecte	Fréquence de collecte
Ordures Ménagères	1 fois / semaine (lundi)
Recyclables*	1 fois / semaine (mardi)

* Recyclables = emballages ménagers en cartons et plastiques (flaconnages), papier, journaux, magazines.

Les déchets verts sont collectés en porte-à-porte du 2 mai au 2 décembre à hauteur de 5 sacs (mardi).

Collecte en apport volontaire

Plusieurs points de collecte du verre sont répartis sur la commune.

La déchetterie la plus proche est celle d'Attichy. Les particuliers et les professionnels doivent être dotés d'une carte pour y accéder.

La déchetterie est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le dimanche de 9h à 12h. Elle est fermée le lundi et les jours fériés.

2- LE TRAITEMENT

Le syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise est en charge du traitement des déchets collectés sur la commune. **Le Centre de traitement Principal** de Villers-Saint-Paul est exploité par Esiane, dans le cadre d'une délégation de service public.

Il se compose d' :

- **un Centre de Valorisation Énergétique** le Centre de Valorisation Énergétique a été mis en service en 2004. Sa capacité règlementaire annuelle de traitement de déchets ménagers et assimilés est de 173 250 tonnes, sur deux lignes. Son exploitation a été confiée à la société ESIANE (appartenant au groupe TIRU/NOVERGIE) via une délégation de service public jusqu'en juin 2019.

Le Centre de Valorisation Énergétique assure l'incinération des ordures ménagères d'une partie du département de l'Oise, des déchets d'activités économiques d'industriels, des TVI et des refus de tri du centre de tri.

L'énergie produite, lors de la combustion des déchets, est valorisée :

- D'une part sous forme d'électricité par un groupe turboalternateur ;
- D'autre part sous forme thermique pour la livraison de vapeur à la société USPU et depuis octobre 2014 pour alimenter le réseau de chauffage urbain de la commune de Nogent-Sur-Oise.

La production d'électricité permet de couvrir les besoins propres du CTP. La fraction restante est exportée vers le réseau RTE (revente ERDF).

- **un Centre de Tri** Inauguré en 2003 et modernisé en 2012, le centre de tri VERDI est conçu pour traiter 30 000 tonnes par an de déchets recyclables issues de la collecte sélective.

Le procédé de tri choisi fait appel aux technologies les plus innovantes (tri balistique, tri optique).

Le centre de tri VERDI permet d'obtenir une valorisation optimale des matières déjà couramment recyclées (papiers, cartons, plastiques, métaux...) et de trier de nouveaux matériaux (barquettes alimentaires, pots de yaourt ou encore films plastiques).

- **une Plateforme Ferroviaire** Un train par jour circule sur les voies ferrées, via les 4 quais de transfert pour arriver à la plateforme ferroviaire de Villers-Saint-Paul. Ainsi, plus de 63 % des déchets ménagers sont transportés par le train. Seuls les déchets collectés en porte à porte dans les communes situées autour du Centre de Traitement Principal sont transportés par camion.

Dans le cadre de cette prestation, Esiane assure aussi le lavage des caissons ainsi que leur entretien.

Tous les jours, le Centre de Traitement Principal réceptionne soit par camions (pour les communes voisines), soit par train, la collecte des déchets ménagers et des collectes sélectives de l'ensemble des habitants du territoire ainsi que les encombrants des déchetteries (TVI).

5.2 SITUATION PROJETEE

L'augmentation de population tendra inévitablement à une augmentation des déchets collectés. L'organisation actuelle devrait permettre de répondre à cette augmentation. Les futures secteurs de projet se positionnement au sein de la trame bâtie et ne devrait donc pas occasionner de difficulté dans la collecte des déchets.

ANNEXE : BORNES INCENDIES

Défense Incendie de la commune de JAULZY

60324

JAULZY

Légende

- Etat
- Anomalie
- Visite
- Accès
- ✗ -Indisponible
- ✗ -Avec anomalies
- ✗ -Non autorisée
- ✗ -Problématique
- ✓ -En service
- ✓ -Sans anomalie
- ✓ -Autorisée
- ✓ -Sans problème
- ✗ -Non conforme

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m ³ / h			Pressions		Etat	Anomalie	Accès	Visite	Anomalies	Observations
					Maxi	à 1 bar	à 0,6 bar	Statique	Dynamique						
00001	P100	Rue de Rouen (station pompage), lieu dit la Maison Blanche	150	100/2x070	93,00	82,00		3,90		✓	✓	✓		Mesures du SDIS le 06/05/2014	
00002	P100	Rue de Reims, lieu dit la Maison Blanche	125	100/2x070	94,00	84,00		2,50		✓	✓	✓		travaux sur conduite Mesures du SDIS le 06/05/2014	
00003	P100	38, Route de Compiègne	125	100/2x070	117,00	96,00		3,80		✓	✗	✓	Capot cassé	Mesures du SDIS le 06/05/2014	
00004	P100	25, Route de Compiègne	125	100/2x070	58,00	48,00	51,00	5,20		✗	✓	✓	Non conforme : débit inférieur à 60 m ³ /h	Mesures du SDIS le 06/05/2014	
00005	P100	7, Route de Compiègne, Garage Renault	125	100/2x070	59,00	51,00	55,00	3,90		✗	✓	✓	Non conforme : débit inférieur à 60 m ³ /h	Mesures du SDIS le 06/05/2014	
00006	P100	5, Route de Soissons, angle Rue du Bac	100	100/2x070	55,00	46,00	48,00	3,90		✗	✓	✓	Non conforme : débit inférieur à 60 m ³ /h	Mesures du SDIS le 06/05/2014	
00007	P100	Route de Soissons	100	100/2x070	54,00	46,00	50,00	4,10		✗	✓	✓	Non conforme : débit inférieur à 60 m ³ /h	Mesures du SDIS le 06/05/2014	
00008	P100	32, Route de Soissons, angle Impasse du Marais du Port	100	100/2x070	69,00	58,00	61,00	4,10		✗	✓	✓	Non conforme : débit inférieur à 60 m ³ /h	Mesures du SDIS le 06/05/2014	
00009	P100	2, Rue du Petit Vallot	150	100/2x070	100,00	82,00		4,20		✓	✓	✓		Mesures du SDIS le 06/05/2014	
00010	P100	2, Rue des Roches	150	100/2x070	94,00	74,00		3,70		✓	✓	✓		Mesures du SDIS le 06/05/2014	
00011	P100	26, Rue du Petit Vallot, angle Rue Alphonse Mora	150	100/2x070	84,00	61,00		3,00		✗	✓	✓	Non conforme : débit inférieur à 60 m ³ /h	Mesures du SDIS le 05/06/2014	
00012	P100	1, Rue de la Mairie, angle Rue des Vignes	150	100/2x070	86,00	60,00		3,40		✓	✓	✓		Mesures du SDIS le 05/06/2014	
00013	P100	16, Rue du 8 Mai 1945	100	100/2x070	86,00	67,00		2,80		✓	✓	✓		Mesures du SDIS le 05/06/2014	
00014	P100	1, Rue des Tournelles	125	100/2x070	112,00	88,00		2,10		✓	✓	✓		Mesures du SDIS le 05/06/2014	
00015	P100	8, Rue de Bellevue	125	100/2x070	71,00	52,00	56,00	2,00		✗	✓	✓	Non conforme : débit inférieur à 60 m ³ /h	Mesures du SDIS le 05/06/2014	
00016	P100	3, Rue des Marronniers, angle Rue de la Carmière Amand	125	100/2x070	64,00	51,00	54,00	2,00		✗	✓	✓	Non conforme : débit inférieur à 60 m ³ /h	Mesures du SDIS le 05/06/2014	
00017	P100	6, Rue de Suzon	100	100/2x070	100,00	63,00		3,60		✓	✓	✓		Mesures du SDIS le 06/05/2014	
00018	B100	2, Rue de la Fontaine St Martin, angle Chemin de la Citadelle	150	100/2x070	152,00	120,00		5,20		✓	✓	✓	Défaut de signalisation	Mesures du SDIS le 05/06/2014	

Défense Incendie de la commune de JAULZY

Hydrants		N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m ³ / h			Pressions		* Etat	* Anomalie	* Accès	* Visite	Anomalies	Observations
							Maxi	à 1 bar	à 0,6 bar	Statique	Dynamique						
00019	P100		7, Rue de l'Eglise	150	100/2x070	88,00	63,00		3,20		✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS le 05/06/2014	
00020	B070		Rue de Courteux, Hameau de Saily	080	070	50,00	34,00	30,00	5,40		✗	✗	✓	✓		Non conforme : débit inférieur à 60 m ³ /h Défaut de signalisation	
00021	P100		rue d'Attichy, zone artisanale	100	100/2x070	38,00	26,00	26,00	4,00		✗	✗	✓	✓		Non conforme : débit inférieur à 60 m ³ /h	

Légende

- * Etat
- * Anomalie
- * Visite
- * Accès
- ✗ -Indisponible
- ✗ -Avec anomalies
- ✗ -Non autorisée
- ✗ -Problématique
- ✓ -En service
- ✓ -Sans anomalie
- ✓ -Autorisée
- ✓ -Sans problème
- ✗ -Non conforme en service

Réserves		N°	Type	Adresse	Volume m ³	m ³ / h Ré-alim.	* Etat	* Anomalie	* Accès	* Visite	Anomalies	Observations
00023	ETAN		rue d'attichy	Inépuisable	-	✓	✓	✓	✓			

Légende

- * Etat
- * Anomalie
- * Visite
- * Accès
- ✗ -Indisponible
- ✗ -Avec anomalies
- ✗ -Non autorisée
- ✗ -Problématique
- ✓ -En service
- ✓ -Sans anomalie
- ✓ -Autorisée
- ✓ -Sans problème
- ✗ -Non conforme en service

ANNEXE

1. TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE LE LONG DE LA RD10

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble de son territoire, le SMGSEVESC a défini un programme de travaux pour assurer l'autonomie du Syndicat sur le secteur Sud.

Le renforcement de la canalisation de transfert située le long de la RD10 qui, depuis le réservoir de Satory, alimente gravitairement le réservoir des IV Pavés du Roy (St Cyr l'Ecole), est l'une des opérations principales de ce programme.

Travaux et prestations réalisés à ce jour :

Un 1^{er} tronçon a été renforcé en été 2011 sur la commune de Montigny le Bretonneux entre le pont des Frères Lumière et le pont du Pas du Lac au niveau de la gare avec la pose d'une canalisation de diamètre 600.

Travaux prévus en 2014 et 2015 :

Ces travaux portent sur la canalisation amont et la canalisation aval du tronçon déjà réalisé entre le réservoir des IV Pavés et le pont du Pas du Lac à Montigny le Bretonneux puis entre le pont des Frères Lumière à Montigny le Bretonneux et l'avenue Henri Barbusse à Saint Cyr l'Ecole.

Le linéaire cumulé de ces travaux est de **4.5 km** réparti sur 4 communes en deux secteurs :

- Le secteur de Satory sur les communes de Montigny le Bretonneux, Guyancourt, Saint Cyr l'Ecole, Versailles.
- Le secteur des IV Pavés du Roy sur la commune de Montigny le Bretonneux.

Les principaux objets de ces travaux sont les suivants :

Sur le Secteur de Satory :

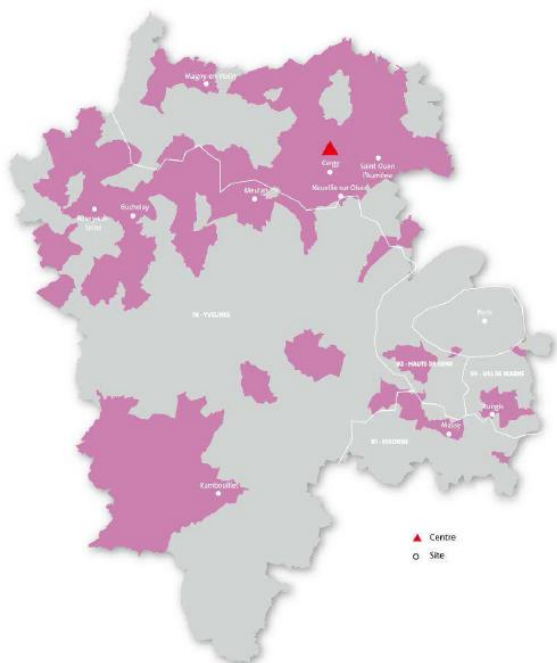
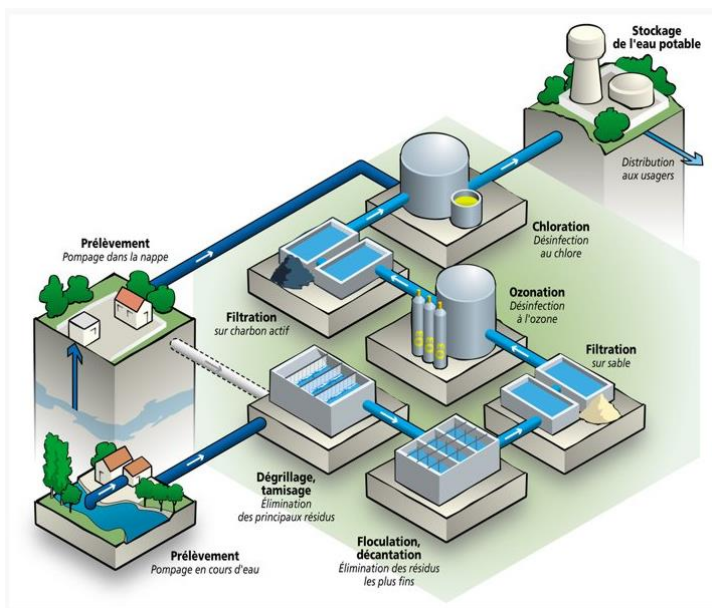
- Pose d'une canalisation DN 600 entre le réseau existant sur la commune de Versailles au niveau de l'Epi d'or et le réseau existant sur la commune de Montigny le Bretonneux au niveau du pont des Frères Lumière sur **1 910 ml** (T1 à T11).
- La création d'une canalisation d'alimentation du terrain d'exploitation du CG78 en DN 150 sur **228 ml** (T10).
- La création d'une canalisation d'alimentation de la zone de maillage en DN 350 sur **252 ml** (T12).
- La création ou le maintien de maillages et le raccordement (total ou partiel) aux réseaux existants.
- Au niveau du boulevard Barbusse (St Cyr l'Ecole) : renforcement du réseau de distribution par la pose d'une canalisation DN 200 sur **484 ml**, de 60 branchements; tubage d'une canalisation existante pour l'alimentation du centre aquatique et du stade municipal de Saint Cyr l'Ecole en PEHD DN 200.

Sur le Secteur des IV Pavés du Roy :

La construction d'une canalisation DN 600 entre le réseau existant sur la commune de Montigny le Bretonneux au niveau du Pont du Pas du Lac et le réservoir des IV Pavés du Roy sur un linéaire de **980 ml** (T13 et T14).

Maîtrise d'œuvre	Egis Eau
Entreprise de travaux	SADE
Date de réalisation (raccordements compris)	D'avril 2014 à décembre 2015
Montant total	5 593 533 € HT

Toutes les canalisations ont été posées en 2014 à l'exception de la traversée sous la voie SNCF programmée pour décembre 2015



Le Centre Ouest en chiffres

Contrats eau potable	65
Abonnés eau potable	166 250 soit 691 800 habitants
m ³ vendus par an	86,16 millions
Points de production	135
km de réseaux de distribution	3575
Contrats assainissement	74
Usagers assainissement	123 275 soit 828 100 habitants
Unités de dépollution	42
Postes de relèvement	288
km de réseaux de collecte	1004
Contrats industriels	5